

Déclaration de coopération

entre

Le « Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg » et

les académies de Rouen, de Caen et de Reims

pour les échanges individuels d'élèves de moyenne durée.

A l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée, en vue des conventions communes déjà existantes concernant la coopération au secteur de l'enseignement, afin de renforcer les liens d'amitié entre nos quatre régions et de poursuivre le développement de la coopération franco-allemande, il est décidé ce qui suit :

1. Les signataires acceptent de favoriser les échanges individuels de moyenne durée (entre 2 et 3 mois).
2. La mise en œuvre de cette coopération sera assurée par le Service des échanges scolaires internationaux « Internationaler Schüleraustausch », placé sous la tutelle du Ministère des Affaires culturelles du land Bade-Wurtemberg et rattaché à l'inspection académique de Stuttgart « Oberschulamit Stuttgart » et les Délégués académiques aux relations internationales et à la coopération des académies de Rouen, de Caen et de Reims.
3. L'organisation retenue est la suivante :
 - Une information annuelle sur le programme est adressée à tous types d'établissements scolaires publics et privés ;
 - L'instruction des candidatures est fixée au 20 décembre en utilisant les formulaires établis en commun et transmis par courrier électronique ;
 - La sélection des candidatures a lieu à la mi-janvier en commission avec les partenaires régionaux ;
 - La confirmation de l'échange est envoyée aux établissements et aux familles fin janvier ;
 - Les demandes de subvention sont transmises à l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse à Berlin (OFAJ) fin février.
4. Les périodes retenues pour le séjour des élèves sont en général:
 - Séjour des élèves français en Allemagne : mai à juillet
 - Séjour des élèves allemands en France : septembre à décembre

D'autres périodes de séjour sont possibles pour les élèves français scolarisés en troisième et en première au moment du séjour à l'étranger. Ces élèves pourront séjourner en Allemagne au premier trimestre scolaire.
5. L'effectif annuel des échanges s'adapte à la demande.

6. Les quatre institutions informent l'OFAJ de cet accord afin de recueillir un soutien officiel, de le promouvoir et d'en faciliter le financement.
7. Cette déclaration de coopération est renouvelable tous les trois ans à compter de la date de signature, par tacite reconduction
8. Une évaluation chiffrée de la portée de cette coopération sera effectuée annuellement.



Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR KULTUS, JUGEND UND SPORT

Stuttgart

Ann Ekke Linn an

Ministerium für Kultus, Jugend und Sport
Baden-Württemberg



Académie de Rouen

ministère

Jeunesse
éducation
recherche



Académie de Rouen

17 NOV. 2003

Nicolas Bensoussan

Nicolas BENSOUSSAN
Recteur de l'Académie de Rouen
Chancelier des universités

ministère

jeunesse
éducation
recherche



Académie de Caen

Rectrice de l'Académie de Caen
Chancelière de l'université

académie
Reims

Jeunesse
éducation
recherche



Académie de Reims

Recteur de l'Académie de Reims
Chancelier des universités